

COMMUNE DE BELCASTEL

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du Vendredi 2 septembre 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de conseillers absents : 2
Nombre de conseillers absents excusés : 1
Procurations :
Date de la convocation : le vendredi 26 août 2022
Date de l'affichage de la convocation : le vendredi 26 août 2022
Délibération du conseil municipal numéro DE_2022_023

Le vendredi deux septembre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Belcastel s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ESPARBIE Christophe, maire.

Conseillers présents : ESPARBIE Christophe, BOUSCATEL Didier, CAVE Michel, YOUNDALE James, VASQUEZ Gonzalo, PINEL Thierry, LAFFONT Guy, RABIS Christine, PATIER Xavier.
Conseillers absents : CASANO Dominique
Conseillers absents et excusés : NOËL BETEMPS Elisa.
Procurations :
Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur CAVE Michel (article L. 2121-15 du CGCT).

Objet : Demande de classement de l'église Saint-Etienne aux Monuments historiques.

Monsieur le maire expose au conseil municipal que suite à la visite de la responsable de la direction régionale des affaires culturelles d'Occitanie (D.R.A.C) ainsi que des architectes des bâtiments de France le 11 août 2022, et au regard de l'intérêt patrimonial et historique de l'église Saint-Etienne dont son clocher fort date du XVème siècle et sa porte renaissance du XVIème, il y a lieu de solliciter le classement de l'édifice aux Monuments Historiques. L'église Saint-Etienne est inscrite au titre de monument historique depuis le 27 mai 2004. La direction régionale des affaires culturelles d'Occitanie (D.R.A.C.) apportera son soutien à la commune de Belcastel pour le classement aux Monuments Historiques de l'église Saint-Etienne. Enfin la commune de Belcastel pourra bénéficier de subventions de l'Etat dans le cadre des futurs travaux de restauration.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de solliciter cette demande de classement aux Monuments Historiques.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la demande de classement de l'église Saint-Etienne aux Monuments historiques et autorise Monsieur le maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Prend acte de la demande de classement de l'église Saint-Etienne aux Monuments Historiques.

Ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Le maire,
ESPARBIE Christophe,

